

# COMMUNE DE DELOUZE ROSIERES

Compte-rendu séance du 01 octobre 2018 à 19 heures 45  
Salle du Conseil municipal (DELOUZE ROSIERES)

## Présents :

François-Xavier CARRÉ, Daniel HERBOURG, Vincent DIDIER, Dominique JASNIEWICZ, Philippe LEIDINGER, Jaël PIOT, Antoine SCHWARTZ, Charlette FOISSY, Manoel JUNKER, Jean-Luc BARALDI,

Secrétaire de séance : Daniel Herbourg

La séance s'ouvre à 19h50.

## Ordre du jour

Présentation projets et sollicitation financeurs:

- Projets éoliens
- Recrutement Assistant à Maitre d'œuvre pour projet de réhabilitation de la Mairie de Rosières
- Travaux d'aménagement de terrain à Rosières
- Travaux de terrassement Route de Mauvages et pose de drain
- Ralentissement Rosières et signalisation

Programme des coupes 2018

Adhésion service Médecine préventive du Centre de Gestion

Décision modificative budget Commune

Questions diverses

## Affaires qui seront soumises à délibération:

### **Extension du parc éolien**

Monsieur le Maire expose:

Plusieurs développeurs éoliens ont présenté à l'équipe municipale (Maire et Adjointes) leur projet d'extension de parc éolien à Delouze-Rosières.

En date du 20 septembre 2018, la commission des travaux a été réunie pour choisir l'un des trois projets.

Son choix s'est porté sur NORDEX.

Monsieur le Maire a demandé au responsable des Nouveaux Projets de faire une présentation à l'ensemble du conseil municipal avant de soumettre la décision d'extension de parc éolien à l'assemblée.

La présentation du projet dure 40 minutes. Des questions sont posées à l'intervenant. Les représentants de NORDEX remercient les membres du conseil pour leur attention et quittent les lieux.

Le Maire rappelle les orientations des projets des autres développeurs éoliens et invite l'assemblée à se prononcer :

Monsieur, Philippe Leidinger, propriétaire directement intéressé dans cette affaire, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré à **6 voix "Pour", 2 voix "Contre" et 1 abstention**, l'assemblée décide :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;

- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société NORDEX France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société NORDEX France dans la ou les conventions de servitude ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant [dans l'hypothèse où le Maire serait potentiellement concerné par le Projet] à signer la ou les conventions de servitude.

### **Recrutement d'un assistant à maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la Mairie annexe de Rosières en logements**

Le Maire rappelle l'étude de faisabilité rédigée par ARCHILOR pour la réhabilitation de l'ancienne mairie de Rosières en logements et salle des fêtes et les crédits votés au BP 2018 pour ce projet.

Il convient de recruter un assistant à Maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

La commission des travaux, réunie en date du 20 septembre dernier, a étudié les différentes offres.

Son choix s'est porté sur celle de l'entreprise ACE BTP pour un montant de 11 350€ HT

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer :

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, l'assemblée décide de recruter un maître d'œuvre pour le projet d'extension du parc éolien de DELOUZE-ROSIERES et retient l'offre de l'entreprise ACE BTP pour un montant de 11 350€ HT

### **Travaux d'aménagement terrain à Rosières et sollicitation de financeurs**

Le Maire rappelle l'acquisition et l'éradication de ruine à Rosières puis le nettoyage du terrain situé, quasi en face de la Mairie dans le but d'un aménagement ultérieur en y intégrant le déplacement du monument aux morts.

Monsieur CARRE présente les différents devis reçus:

- LUPORSI de 15821€ HT.
- THOMAS ENVIRONNEMENT de 25631.25€. (dont un terrassement estimé à 3200€)

Il ajoute que la commune peut bénéficier de fonds de concours pour ce projet au titre de à hauteur de 50%

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer ;

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le conseil municipal :

- retient l'offre d'un montant de 15821 € HT en déduisant les postes suivants:
  - achats d'un nouvel abribus
  - mise en place de jeux pour enfants

- autorise le Maire à solliciter les fonds de concours du GIP par l'intermédiaire de la Codecom des Portes de Meuse.

### **Création d'une tranchée drainante en forêt communale de DELOUZE-ROSIERES et patte d'oie chemin forestier" et sollicitation des fonds de concours 2018.**

Le Maire explique la nécessité d'entreprendre des travaux pour la réalisation d'une tranchée drainante à l'entrée du bois et l'aménagement de la patte d'oie du chemin forestier.

Il présente les différents devis et invite l'assemblée à se prononcer;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstentions de retenir le devis de CEMA de 10036€ HT et demande au Maire de solliciter les fonds de concours 2018 du GIP par l'intermédiaire de la Codecom des Portes de Meuse.

### **Présentation projet de ralentissement de véhicules à Rosières et sollicitation fonds de concours 2018**

Le Maire revient sur la vitesse excessive des véhicules circulant sur la route départementale traversant Rosières. Malgré la mise en place de coussins berlinois au village, le problème perdure.

L'équipe municipale s'est interrogée pour solutionner efficacement ce fait récurrent.

Après présentation du projet de rétrécissement de la chaussée en agglomération au responsable de secteur de la Direction des Routes, celui-ci a évoqué la faisabilité de l'aménagement routier.

Monsieur CARRE présente les devis correspondants et ajoute que la commune peut bénéficier des fonds de concours 2018 pour ce programme.

Il invite l'assemblée à se prononcer;

Après en avoir délibéré à 3 voix "Pour", 5 voix "Contre" et 2 abstentions, le conseil municipal refuse le projet présenté pour le ralentissement des véhicules à Rosières et sa signalisation. Le conseil voudrait solliciter l'ADA pour une mise en place de Stops.

### **Programme des coupes 2019**

Le maire expose le programme de marquage des coupes 2019.

Après en avoir délibéré à 10 voix « Pour », le conseil municipal décide:

- de l'inscription à l'assiette 2019 des coupes non réglées suivantes: 111

- de la destination suivante des coupes 127 et 129

- vente sur pied, régie FP et délivrance des houppiers

La vente sur pied et l'exploitation en régie des arbres de la futaie à partir du diamètre 40 pour les grands érables, frênes, alisiers, merisiers, poiriers (l'exploitation en régie sera confiée à des entrepreneurs et bûcherons. L'ONF est chargé de cubage, du classement et du lotissement des bois destiné à la vente de bois façonnés)

La délivrance à la commune des houppiers; l'exploitation sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants:

Messieurs François-Xavier CARRE, Daniel HERBOURG et Jean-Luc BARALDI

Conformément aux articles L243-1 et L243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe:

- le mode de partage par feu

- le délai d'exploitation pour l'abattage au 15/04/ 2021

- le délai d'exploitation pour le débardage au 15/10/ 2021

- le prix de l'affouage à 90€ (idem 2017)

- La vente en bois façonnés (exploitation en régie) des arbres de la futaie et délivrance des autres bois pour les coupes 207a et 203

- l'exploitation en régie des arbres de la futaie à partir du diamètre 40 pour les chênes, hêtres, grands érables, frênes, alisiers, merisiers, autres feuillus. L'exploitation en régie sera confiée à des entrepreneurs et bûcherons. L'ONF est chargé du cubage, du classement et du lotissement des bois destiné à la vente de bois façonnés

- la délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petits arbres de qualité de chauffage selon l'option suivante: l'exploitation des petits bois et houppiers, pour les coupes 203 et 207a sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants:  
Messieurs François-Xavier CARRE, Daniel HERBOURG et Jean-Luc BARALDI

Conformément aux articles L243-1 et L243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe:

- le mode de partage par feu
- le délai d'exploitation pour l'abattage au 15/04/ 2021
- le délai d'exploitation pour le débardage au 15/10/ 2021
- le prix de l'affouage à 90€ (idem 2017)

- la délivrance seule pour les coupes 111, 115b

- la délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité de chauffage selon l'option: l'exploitation, pour les coupes 111 et 115b sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :  
Messieurs François-Xavier CARRE, Daniel HERBOURG et Jean-Luc BARALDI

Conformément aux articles L243-1 et L243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe:

- le mode de partage par feu
- le délai d'exploitation pour l'abattage au 15/04/ 2021
- le délai d'exploitation pour le débardage au 15/10/ 2021
- le prix de l'affouage à 90€ (idem 2017)

### **Adhésion au service Médecine du Centre de gestion de la Meuse**

Le Maire rappelle que la commune de DELOUZE-ROSIERES emploie, depuis le 1er janvier 2018, deux agents intercommunaux. Ceux-ci ont pour obligation de passer une visite médicale tous les deux ans.

Le Centre de gestion met à disposition des collectivités qui le désirent un pôle Santé qui se charge de la gestion des visites médicales obligatoires.

Le Maire présente les tarifs des différentes visites et propose d'y adhérer.

Il ajoute qu'un agent a passé une visite médicale le 12 septembre 2018. La commune de DELOUZE n'étant pas adhérente, la commande a été passée par l'autre collectivité employeur. S'agissant de la seconde visite médicale de l'adjoint technique, le Maire propose que celle-ci soit remboursée à la commune de Dainville-Bertheléville.

Il invite l'assemblée à se prononcer;

Après en avoir délibéré à 10 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le conseil municipal décide:  
- d'adhérer au pôle Santé du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante.  
- autorise le Maire à rembourser à la commune de Dainville-Bertheléville le coût de la visite médicale du 12 septembre dernier

### **Décision modificative n°1/2018 sur le budget Commune**

Le Maire explique avoir reçu la notification du Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2018. A ce titre, la commune est redevable de 4074€. Il expose que les crédits ouverts à l'article 739223 du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT			DEPENSES
014	739222	FPIC Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales	+ 4074
011	611	Contrats de prestations de services	- 400

011	613	Locations	- 100
011	61521	Entretiens terrains	- 1000
011	615231	Entretiens, réparations voiries	- 500
011	615232	Entretien, réparations réseaux	- 600
011	61551	Entretien matériel roulant	- 500
022	022	Dépenses imprévues	- 1000

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer ;

Après en avoir délibéré à 10 voix « Pour », 0 voix Contre, 0 abstention, le conseil municipal accepte de la décision modificative budgétaire proposée.

<b>Questions diverses :</b>
-----------------------------

- tarifs des columbariums et réglementation. Une délibération sera prise prochainement.
- Affouages : 16 inscrits
  - Le partage sera fait prochainement.
  - Des têtes dans la 114 sont encore à faire.
  - Dans la 105, 2 coupes ne sont pas faites.
  - Dans la 107 tout reste à faire.
  - Dans la 116 et 125 (170m3).
  - Sur Rosières la 201 et 205 sont à faire plus tard (en réserve).
- Un conseiller soulève le problème de ramassage des ordures ménagères et des recyclables. Quelques fois, les sacs ne sont pas ramassés ou la poubelle n'est pas complètement vidée.
- Le ramassage des souches sur le terrain face à la mairie sera fait par l'entreprise chargée du drainage.
- Un conseiller soulève le problème des dégâts causés par les sangliers dans les plantations récentes.
- Un conseiller soulève le problème des personnes âgées de la commune. Un contact hebdomadaire, voire plus, devrait être, selon lui, mis en place dans la commune. Les services à domicile sont longs à mettre en place. Le représentant de la commune au CLS de la codecom parlera de ce problème à la prochaine réunion du CLS.

La séance est levée à 23h04.